

Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande

Comité Syndical

Séance du 15 décembre 2020 à 9h

DÉLIBÉRATION N°2020-12-8

Débat d'orientations budgétaires

Date de convocation : 26 novembre 2020

Délégués présents :

- Bertrand BELLANGER, Département de la Seine Maritime, titulaire
- Gérard CHERON, Département de l'Eure, suppléant
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Pierre BREUGNOT, Métropole Rouen Normandie, suppléant
- Hubert LECARPENTIER, CA Caux Seine Agglo, titulaire
- Bertrand PECOT, CC Roumois Seine, titulaire
- Jean-François BERNARD, CC du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire
- Frédéric DUCHÉ, titulaire, CA Seine Normandie Agglomération

Délégués titulaires excusés :

Pascal LEHONGRE, Département de l'Eure
Florent SAINT MARTIN, CU Le Havre Seine Métropole
Bernard LEROY, CA Seine Eure
Pascal BEHAREL, CC Lyons Andelle, titulaire

Pouvoirs :

Florent SAINT-MARTIN, CU Le Havre Seine Métropole, pouvoir à M. BELLANGER
Bernard LEROY, CA Seine Eure, pouvoir à M. BELLANGER

Secrétaire de séance :

M. Hubert LECARPENTIER

Membres en exercice : 11 - Nombre de voix : 100

Quorum : 6

Membres titulaires présents ou représentés par un suppléant : 7

Pouvoir : 2

Votants : 9

Exposé des motifs

Le Président rappelle que les principales missions du syndicat :

- 1) Proposer une évolution des statuts du syndicat pour envisager sa transformation au 1^{er} janvier 2023,
- 2) Élaborer un schéma de la gestion des milieux aquatiques et un schéma de la prévention des inondations coordonnés, précisant la stratégie globale de la GEMAPI du territoire.

Il rappelle que les différents sujets évoqués lors du présent comité syndical, tels que le lancement des études stratégiques pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, constituent des éléments importants pour la prospective 2021 et présente le rapport d'orientations budgétaires ci annexé.

Délibération

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) pour l'exercice 2021 lors de la séance du comité syndicat du 15 décembre 2020.

Le président du syndicat mixte
de gestion de la Seine normande



Bertrand BELLANGER



SEINE NORMANDE
SYNDICAT MIXTE DE GESTION

Rapport d'orientations budgétaires (ROB)

Préparation budgétaire
Exercice 2021

Chiffres arrêtés au 31/10/2020

Préambule

Le débat d'orientations budgétaires est une obligation légale pour les établissements publics de coopération intercommunale. Il a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettant d'exercer de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget. Il doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget, et ne pas avoir lieu lors de la même séance que celle concernant le vote du budget. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le présent ROB est présenté conformément aux dispositions prévues par l'article L 5722-1 du code général des collectivités territoriales.

Le rapport prévu à l'article L. 2312 - 1 comporte notamment les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par le syndicat portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers ou de subventions.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Le cas échéants, les informations relatives à l'encours de la dette contractée.

Ce rapport sera mis à disposition du public en version numérique et en version papier directement consultable au siège du syndicat.

* * * * *

Sommaire :

1 – Éléments de contexte

2 – Caractéristiques du syndicat

3 – Situation financière

4 – Prospectives 2021 /2022

1. Éléments de contexte

En matière de finances publiques, le projet de loi de finances pour 2021 s'inscrit dans un objectif de relance économique fort pour maîtriser l'impact du contexte sanitaire complexe.

Les enjeux sont multiples : relancer l'économie avec des programmes de soutien à l'investissement irriguant les budgets des différents ministères, donner la priorité à la compétitivité et à l'emploi en allégeant la charge fiscale des entreprises les plus exposées, concrétiser l'engagement dans la croissance verte, (...) le tout en évitant d'accroître trop sévèrement le déficit public.

Dans ce cadre, le Premier Ministre a présenté, le 3 septembre, le plan d'investissement « France Relance » visant à compléter les mesures d'urgence prises par le Gouvernement au printemps dernier pour relancer l'économie et favoriser la cohésion à la suite de la crise sanitaire engendrée par la Covid-19. Au total, le plan de relance mobilise 100 milliards d'euros dont une part importante en crédits d'investissement.

Dans le cadre du projet de loi de finances 2021, le Gouvernement proposera au Parlement de fixer les moyens du fonds pour la prévention des risques naturels à 205M€ au lieu des 131M€ actuels, dans le contexte du changement climatique.

Le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), dit fonds Barnier, permet de soutenir des mesures de prévention et de protection des personnes et des biens exposés aux risques naturels majeurs. Ce fonds peut être mobilisé par les collectivités territoriales, les petites entreprises, les particuliers et les services de l'État afin de garantir la préservation des vies humaines et de mettre en place des démarches de prévention des dommages selon le cadre fixé par la loi.

L'engagement du Préfet à financer les actions du SMGSN en matière de prévention des inondations et d'adaptation au changement climatique est basé sur la mobilisation de ce fonds Barnier.

Face à des catastrophes toujours plus fréquentes et intenses, le fonds Barnier est aujourd'hui un levier indispensable pour l'adaptation des territoires au changement climatique et plus spécifiquement la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.

À l'été 2020, l'AdCF a sollicité ses adhérents sur la mise en place de la compétence Gemapi.

« Complexe, la compétence Gemapi a mis la lumière sur les enjeux et forcé les territoires à élaborer des stratégies locales. Elle a permis d'interpeller les élus et de clarifier les responsabilités. Mettre en place la gouvernance, établir le programme de travaux, assurer la transversalité des politiques et mobiliser les acteurs, **l'organisation de la compétence Gemapi est néanmoins un chantier de plusieurs années** ». En effet, la mise en place de la gouvernance de la compétence Gemapi est encore en cours dans les différents territoires. Elle nécessite généralement plusieurs années et des situations de blocage perdurent.

L'ADCF conclut son analyse en mettant 3 objectifs structurants en avant pour les prochaines années :

- Poursuivre le travail de pédagogie : envers les élus, les administrés et les propriétaires. Cela permettra de partager une vision de la Gemapi et de ses contours, d'informer sur les responsabilités, et de favoriser l'acceptabilité des outils mobilisés, qu'ils soient financiers ou fonciers.

- Élaborer un modèle de financement pérenne. L'augmentation attendue des coûts nécessite de sécuriser des financements à moyen terme.
- Assurer la transversalité des politiques : Améliorer l'articulation de la Gemapi avec les politiques de l'eau, l'urbanisme ou encore la voirie, sera un chantier important, à conduire avec les services, les élus communautaires et les communes.

Au travers de ces différentes missions, le SMGSN, s'inscrit parfaitement dans ces objectifs de pédagogie, de sécurisation des moyens et de transversalité.

2. Caractéristiques du syndicat

Pour encadrer l'exercice de la compétence GEMAPI en vallée de Seine, les collectivités parties prenantes se sont engagées à adhérer à un syndicat mixte de préfiguration dont l'objet sera de poser les jalons de la création d'un syndicat mixte de plein exercice compétent en matière de GEMAPI.

Il s'agit à travers la création de ce syndicat d'affirmer une volonté politique de l'ensemble des parties prenantes de coopérer et de mutualiser la réflexion en vue de parvenir à une gouvernance unifiée de l'Axe Seine Normand.

Objet du SMGSN : Préfigurer le futur syndicat de plein exercice d'ici fin 2022

Pour ce faire, il est prévu de

- Conduire les études d'amélioration de la connaissance en matière de GEMAPI sur la Seine pour disposer des données nécessaires, et notamment les études de dangers sur les ouvrages de prévention des inondations.
- Élaborer les schémas stratégiques de protection contre les inondations et de gestion des milieux aquatiques pour l'axe Seine normand avec l'appui du Comité d'Orientation
- Mettre en œuvre des opérations coordonnées sur la culture du risque et la gestion de crise

Les statuts du syndicat prévoient la création d'un comité d'orientation, **organe de réflexion partagée** qui participe au suivi des études et à l'élaboration des documents stratégiques.

Gouvernance du SMGSN : 11 membres avec vote plural

La clé de répartition s'applique au nombre de voix ainsi qu'à la répartition financière. Elle s'appuie sur un équilibre entre les départements et es EPCI.

- 50 % Départements avec ventilation au prorata de la population
- 50% EPCI- FP avec ventilation au prorata de la population

Membres	Nombre de voix
Conseil départemental de la Seine Maritime	34
Conseil départemental de l'Eure	16
Métropole Rouen Normandie	21
CU Le Havre Seine Métropole	12
CA Seine Normandie Agglomération	4
CA Seine Eure	5
CA Caux Seine Agglo	3
CC Roumois Seine	2
CC Pont Audemer, Val de Risle	2
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	1
CC Lyons Andelle	1
TOTAL	100

Les moyens humains : Une équipe de 3 personnes

- 1 directeur, mis à disposition du syndicat le 1^{er} octobre (100%)
- 1 chargé de missions, prise de poste prévue début tout 2021 (100%)
- 1 agent administratif à temps partiel, agent du Département en soutien au SMGSN (20% au dernier trimestre 2020)

Les moyens financiers prévus lors de la création du syndicat :

Deux types d'opérations sont prévues :

- Les études mutualisées et le fonctionnement, financés par l'ensemble des membres, selon la clé de répartition ci-dessus.
- Les études localisées, financées uniquement par les membres concernés (ex : les études de danger) dans le cadre de conventions spécifiques.

Par courrier du 5 juin 2019, le Préfet a précisé la participation globale de l'État, de l'AESN et du GPMR aux projets du syndicat. Les participations prévues s'élèvent en moyenne à 71% du montant des études.

3. Situation financière

L'année 2020 est la première année du syndicat. Elle a par conséquent été essentiellement consacrée à la mise en place des moyens et des organisations nécessaires à la réalisation de ses missions.

Les premières études portées par le syndicat ont été programmées pour la fin de l'année 2020.

La crise sanitaire liée à la COVID19 a impacté le calendrier de mise en œuvre des projets.

Afin de faciliter le démarrage de l'exécution des missions du syndicat mixte de gestion de la Seine normande (SMGSN) et de limiter les coûts de son fonctionnement, le Département de la Seine-Maritime a proposé pour les années 2020 à 2023 :

- De prêter son concours pour les missions d'ingénierie administratives, juridiques et financières indispensables au démarrage opérationnel du SMGSN pour le premier semestre 2020,
- De mettre à disposition du SMGSN un certain nombre de ses ressources logistiques internes et mutualisées pendant la durée de vie du syndicat, soit trois ans.

Ce partenariat, formalisé dans une convention adoptée le 22 juin 2020 entre le Département de la Seine-Maritime et le syndicat, précise les modalités financières de cet appui.

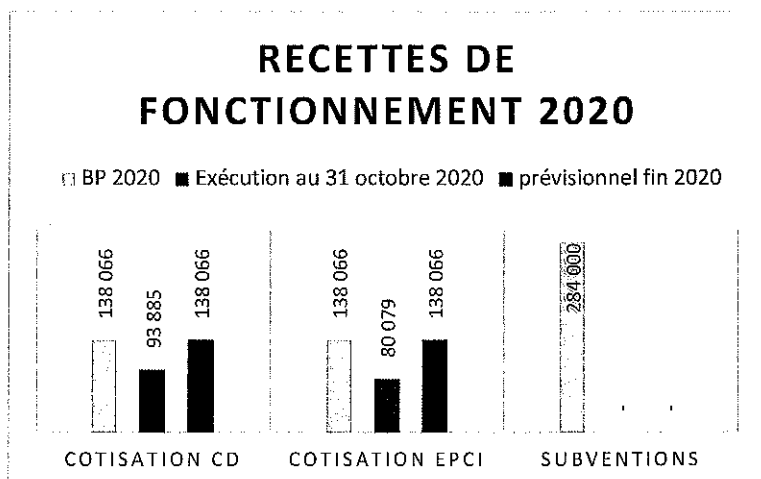
Pour l'année 2020, les coûts à rembourser en fin d'année par le syndicat sont les suivants :

Forfait frais de personnel en lien avec les missions précisées à l'article 2	22 667 €
Ressources logistiques mises à disposition des agents du SMGSN dans les locaux du Département	7 100 €

a) Le fonctionnement 2020 (chiffres arrêtés au 31/10/20)

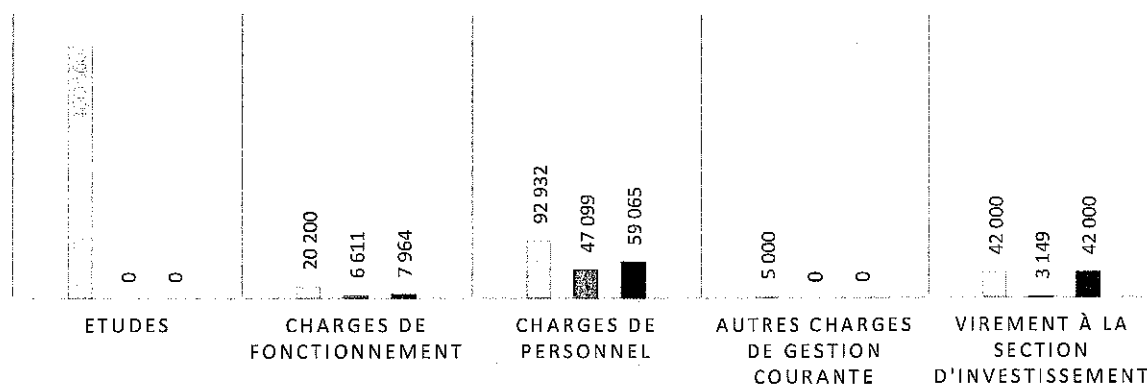
Au 4^{ème} trimestre, il était prévu le lancement de l'étude de définition de la stratégie de gestion des milieux aquatiques (300K€) ainsi que le démarrage de la réflexion sur la stratégie de prévention des inondations (100K€).

Ces opérations ayant pris du retard, aucun engagement n'a été réalisé sur les lignes correspondantes et par conséquent les subventions prévues n'ont pas été appelées.



DÉPENSE DE FONCTIONNEMENT 2020

BP 2020 Exécution au 31 octobre 2020 prévisionnel fin 2020

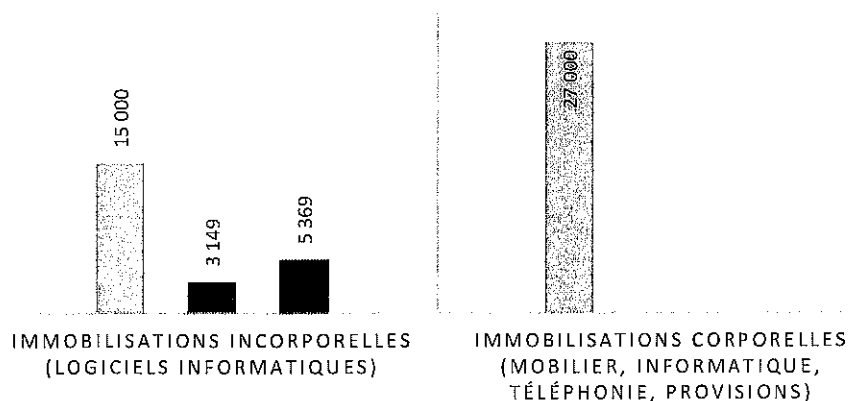


b) L'investissement 2020 (chiffres arrêtés au 31/10/20)

Le SMGSN étant un syndicat de préfiguration, ses dépenses d'investissement sont très limitées. Elles ont consisté à l'achat de logiciels informatiques. Les acquisitions de matières informatiques, de téléphonie et de mobilier ont été intégrées dans la convention globale de partenariat avec le Département de la Seine-Maritime.

DÉPENSE D'INVESTISSEMENT 2020

BP 2020 Exécution au 31 octobre 2020 prévisionnel fin 2020



4. Prospectives 2021 /2022

a) Projets syndicaux

Thématique	Projet	Programmation initiale dans les simulations préalables à l'élaboration du SMGSN	Propositions 2021
Stratégie GEMA	Stratégie GEMA	<p>Prestation de 18 mois engagée 2020 pour 264 000€ TTC. Achèvement prévu début 2022.</p> <p>Pas d'offre reçue à l'issue de la consultation.</p>	<p>Revoir les modalités de réalisation de la prestation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - option 1 : relancer une consultation globale en conservant les grands principes mais en ajustant le cahier des charges aux contraintes sanitaires actuelles / ajuster éventuellement le budget et le calendrier en conséquence. - option 2 : réaliser une partie de l'étude en régie (phases 1 et partie de la phase 3) en réduisant les ambitions d'animation et d'échanges. Faire appel à des prestataires pour des besoins ponctuels et spécifiques / 84K€ TTC de prestations en 2021 (poursuite de la réflexion en 2022). <p>Montant à inscrire BP 2021 selon les orientations choisies : option1 ou option 2 = 84 K€ (hors prestations en régie de l'agent du SMGSN) en 2021 et 70K€ en 2022.</p>
Stratégie PI volet culture du risque et gestion de crise	Stratégie unifiée pour la culture du risque et la gestion de crise et exercice de gestion de crise	<p>Projet de lancement de la stratégie de Prévention des inondations fin 2020. Avec un premier volet sur la culture du risque et la participation à la gestion de crise des gémapiens en cours d'élaboration.</p> <p>Réalisation d'un exercice de gestion de crise de type Sequana 2016 pourrait être réaliser fin 2021- début 2022</p> <p>(coût global 200K€ répartis sur plusieurs actions sur 2021-2022)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Option 1 : faire appel à des bureaux d'études techniques spécialisés en gestion des inondations dans le cadre d'une consultation classique. - Option 2 : Mettre en place un partenariat avec le CEREMA pour accompagner le SMGSN par le biais d'une convention dans le cadre du prochain appel à partenariat. <p>Montant à inscrire BP 2021 : 100K€</p>

<p>Stratégie PI Études d'aide à la décision St Pierre du Vauvray</p>	<p>Études d'aide à la décision et études techniques sur la digue de St Pierre du Vauvray</p>	<p>Estimation très large concernant le devenir de l'intégralité de la digue de Saint Pierre du Vauvray et l'ensemble de études connexes. Une enveloppe globale de 400K€ était prévue avec un démarrage dès 2019/2020. La CASE a menée en 2020 une première étude d'aide à la décision sur un premier tronçon de 6 km (en cours).</p>	<p>Proposition de poursuite des réflexions en cours sur le devenir de la digue de St Pierre du Vauvray sur les secteurs non encore expertisés. Montant à préciser avec la CASE en fonction des derniers résultats de l'étude en cours. Les besoins seront fonction des choix locaux entre le classement en système d'endiguement ou la neutralisation de l'ouvrage. Montant à inscrire BP 2021 : à déterminer avec la CASE</p>
<p>Stratégie PI volet études de danger</p>	<p>EDD digues classées</p>	<p>2M€ à partir de fin 2021 / 2022</p>	<p>Les modalités de réalisation des EDD vont être définies à l'issue de l'étude d'AMO portée par le CD76. Plusieurs lots d'études sont à prévoir avec pour certains un démarrage fin 2021 et 2022 pour d'autres. La mise en place d'une autorisation de programme sur 2 à 3 ans serait intéressante pour les EDD des systèmes actuellement classés et non classés. Montant à inscrire BP 2021 : proposition 700K€ pour 2021 et 1,3M€ en 2022</p>
<p>Stratégie PI volet études de danger</p>	<p>EDD ouvrages non classés</p>	<p>300K€ sur 2021 / 2022</p>	<p>Ces études seront intégrées au train d'EDD prévues pour les ouvrages classés. Elles feront l'objet de convention spécifiques et démarreront entre fin 2021 et 2022 Montant à inscrire BP 2021 : proposition 100K€ pour 2021 et 200K€ en 2022</p>
<p>Stratégie PI volet études de danger</p>	<p>Diagnostics visuels ouvrages non classés, préalable EDD</p>	<p>Action non prévue initialement</p>	<p>En prévision des EDD sur les ouvrages non classés, des diagnostics visuels des ouvrages sont nécessaires afin d'améliorer la connaissance de ces ouvrages. Montant estimé 30 à 40K€ selon le linéaire à étudier. Démarrage début 2021. Financement dans le cadre de convention spécifiques Montant à inscrire BP 2021 : 40 K€</p>

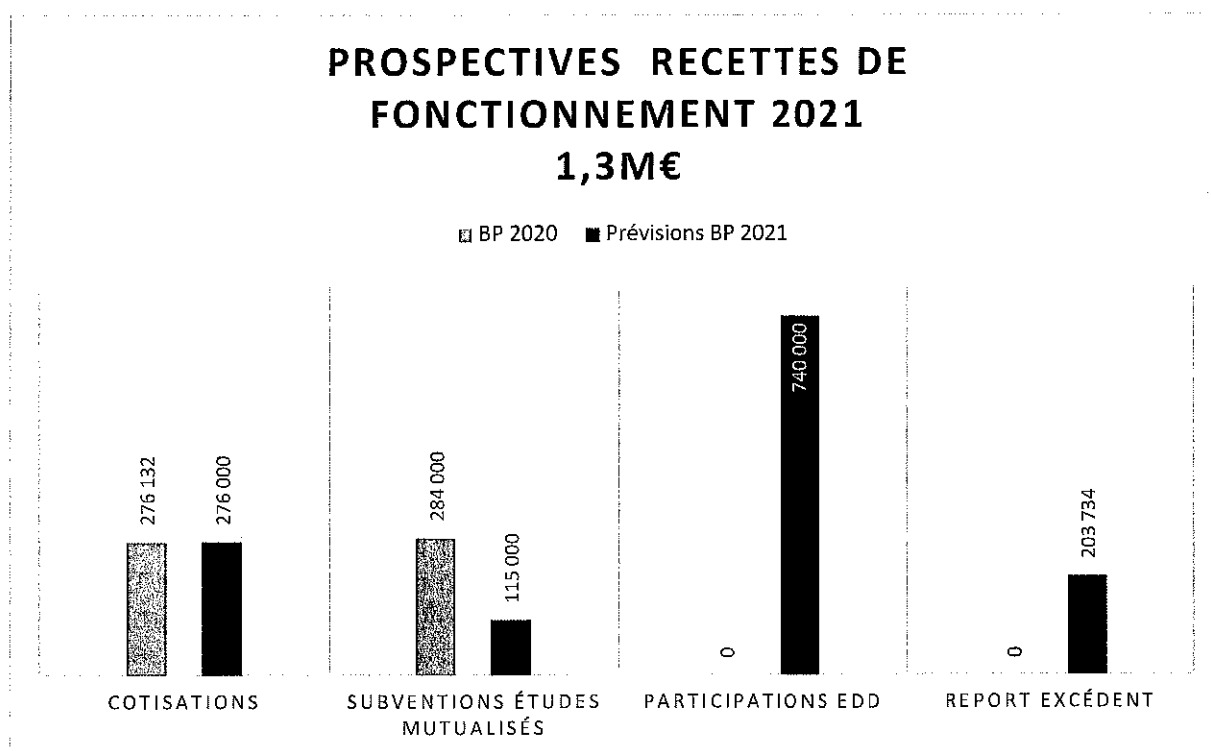
Gouvernance	Élaboration des statuts du Syndicat Mixte de plein exercice - marché assistance juridique global	Prévision initiale de 100 K€ en 2021/2022. Le projet de nouveaux statuts doivent être prêt début 2022 afin de permettre un débat au 1er semestre et une procédure de modification des statuts au 2ème semestre 2022	Assistance juridique pour la rédaction des statuts : 50K€ et assistances juridique spécifique aux missions du syndicat : 50K€ Montant à inscrire BP 2021 : 50K€ et 50K€ pour 2022
Communication / concertation	Élaboration d'outils numériques de communication	non inscrit	Réalisation d'outils numériques de communications. Montant à inscrire BP 2021 :12 K€
Stratégie PI volet culture du risque et gestion de crise	Formation des partenaires de la gestion de crise mutualisée / exercices / acquisition d'outils dédiés (réserve, agents communaux et EPCI, ...)	Suite du projet relatif à la stratégie de Prévention des inondations. (coût global 200K€ répartis sur plusieurs actions sur 2021-2022)	Suite opérationnelle de la stratégie PI. Organiser la formation des acteurs et l'acquisition de matériel / applications pertinentes pour la gestion de crise. Le budget prévu est de 70K€ fin 2021 – 2022 inscription sur 2022
Stratégie PI volet culture du risque et gestion de crise	Colloque culture risque Seine (+ Asso ANEB EPTB)	non inscrit	Partager la stratégie PI avec les grands acteurs inondations de l'axe Seine et des associations techniques budget de 30K€ inscription sur 2022
	Provision pour études complémentaires éventuelles	100K€ prévu en 2022 pour des études non envisagées à la création du syndicat	inscription sur 2022

b) Évolutions budgétaires 2021

En 2021, le syndicat prévoit la mise en œuvre de conventions pour le financement des études localisées pour les études de danger.

Pour financer ces opérations, le syndicat va conventionner avec HAROPA-Ports de Rouen pour 44% du linéaire et avec le Département de la Seine-Maritime pour 56% du linéaire. Il compte également sur une subvention de l'État au travers du Fonds Barnier. Pour pouvoir bénéficier de ce fonds, les systèmes d'endiguement doivent être implantés sur au moins une commune située dans un Plan de Prévention des Risques Naturels prescrit ou approuvé ; ou être inscrit dans un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Ces programmes visent à réduire les conséquences des inondations sur les territoires à travers une approche globale du risque, portée par un partenariat entre les services de l'État et les acteurs locaux.

En vallée de Seine toutes les communes ne disposent pas d'un PPRN, notamment les communes de l'aval de la métropole de Rouen. Aussi afin de maximiser les subventions potentielles et gagner en cohérence hydraulique, **il conviendra que le syndicat adhère au PAPI d'intention de Rouen Louviers Austreberthe** animé par la métropole Rouen Normandie.

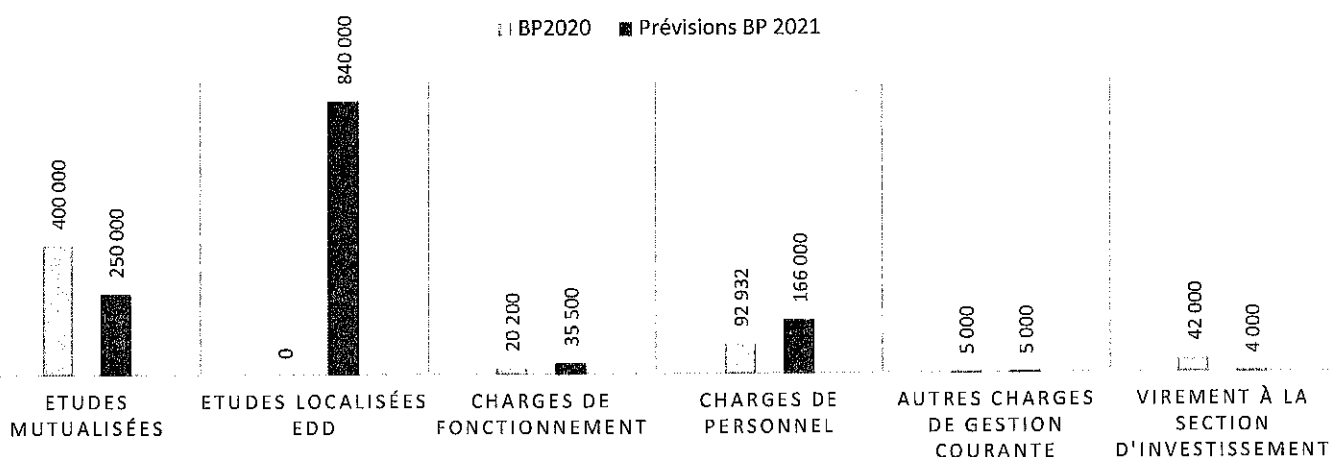


Pour 2021, les études, détaillées au point a) page 8, se composeront :

- Des études mutualisées : stratégie GEMA et Stratégie PI, outils de communication et études juridique pour un montant prévisionnel de 250K€
- Des études localisées : Études de danger et diagnostics associés pour 840K€

À noter que cette prospective se base sur la réalisation en régie d'une grande partie de la stratégie GEMA. Par conséquent les coûts d'études apparaissent moins élevées. Il conviendra également d'affiner les besoins d'étude sur le territoire de la CASE au sujet du devenir de la digue de Saint Pierre du Vauvray.

PROSPECTIVES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021 1,3M€



En matière d'investissement, les besoins 2021 seront limités et consisteront notamment à l'acquisition de logiciels pour le traitement géographique des données, de type ARCGIS.

Compte tenu de la durée du syndicat, il n'est pas prévu l'acquisition de véhicule mais plutôt le recours à de la location moyenne durée (section de fonctionnement). Dès lors, compte tenu des besoins et du report de l'excédent de 2020, il est prévu un virement de la section de fonctionnement de 4000 € afin de disposer d'un budget d'investissement de 40 000€.

PROSPECTIVES INVESTISSEMENT 2021

